



AUDIENCES EN VERTU DE L'ART. 525 C.CR.
COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CRIMINELLE ET PÉNALE
District de Montréal

Juridiction

La Cour du Québec procède aux examens de la détention en vertu de l'art. 525 du *Code criminel* pour les dossiers en matière criminelle qui relèvent de sa compétence. Seuls les dossiers fixés à l'ouverture du terme ou pour procès en Cour supérieure sont traités par celle-ci.

Fonctionnement

Les audiences tenues par la Cour du Québec en vertu de l'art. 525 C.cr. ont lieu deux fois par mois, les vendredis, commençant le 10 janvier 2020 en salle 3.05 du Palais de justice de Montréal. Un rôle provisoire et un rôle final sont distribués. Pour consulter les assignations :

www.barreaudemontreal.qc.ca/loads/DocumentsCours/CQ-crim_AssignationsAudiences525C.Cr._janv-aout2020.pdf

Formulaire de renseignements

Un formulaire de « Renseignements à fournir aux fins de l'audition sous 525 C.cr. » est disponible sur le site Internet de la Cour du Québec :

www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/MatCrimPenale/FormAudition525Ccr_Fr.pdf

Demandes de renonciation

Quant aux demandes de renonciation, elles doivent être acheminées au bureau de la coordination de la chambre criminelle **au plus tard la veille de l'audition prévue**, soit le jeudi. Si cela n'est pas possible, la présence de l'avocat sera requise à la cour le jour de l'audition.

Les demandes doivent être acheminées à l'adresse courriel suivante :

Audience525CQ.Juges_Quebec.Magistrature@judex.qc.ca

Les formulaires de renonciation se trouvent sur le site Internet de la Cour du Québec :

En français : www.tribunaux.qc.ca/c-quebec/MatCrimPenale/SJ-1183_2019-12_renonciation.pdf
En anglais : www.tribunaux.qc.ca/miq_en/c-quebec/SJ-1183A_2019-12_waiver.pdf